

2Chamane

Société par Actions Simplifiée à actionnaire unique (SASU)

Au capital de 100 000 €

Siège social : 39 Grande Rue – 70 190 VORAY-SUR-L'OGNON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2025

*L'an deux mil vingt-cinq,
Le 13 septembre, à neuf heures,
Au siège social.*

Monsieur Maxime MOREL, actionnaire unique de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle **2Chamane**, au capital de 100 000 € divisé en 10 000 actions, dont les statuts ont été établis ce jour,

Nomme :

- Monsieur Maxime MOREL, demeurant 39 Grande Rue à VORAY-SUR-L'OGNON (70 190), aux fonctions de Président de la Société pour une durée illimitée.

Il dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Maxime MOREL accepte les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Une rémunération pourra être fixée ultérieurement.

En outre, il sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Monsieur Maxime MOREL

*Inscrire « Bon pour acceptation des
fonctions de Président » et signer*

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président*

